



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Annuaire de l'inspection du travail



Pyrénées-Orientales

Directeur départemental de la DDETS 66 : Eric DOAT

76, Bd aristide Briand - 66026 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04 11 64 39 00

Chef du service de l'inspection du travail : Isabelle BERDAGUER

Service de renseignements

Contact mail : ddets-renseignements@pyrenees-orientales.gouv.fr

Réception du public : sur rendez-vous via le site

<https://www.smartagenda.fr/pro/directe-occitanie/rendez-vous/>

Renseignements téléphonique : numéro de téléphone unique du lundi au vendredi

0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

1 Unité de contrôle composée de 12 sections

Responsable de l'Unité de contrôle : Isabelle BERDAGUER

Tél. 04 11 64 30 06

ddets-uc1@pyrenees-orientales.gouv.fr

Agent de contrôle

BILLÈS-IBARZ Virginie - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 36

Section 660101

Section à compétence générale et mines et carrières

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.3-1.6-1.8-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Cases-de-Pène, Espira-de-l'Agly, Opoul-Périllos, Peyrestortes, Pia, Rivesaltes, Salses-le-Château, Vingrau. Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Compétence sur les mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs pour les communes suivantes :

Ansignan, Arboussols, Baho, Baixas, Belestia, Bompas, Calce, Campôme, Campoussy, Canaveilles, Caramany, Cases-de-Pène, Cassagnes, Catllar, Caudiès-de-Fenouillèdes, Caudies de Conflent, Clairà, Corneilla la Rivière, Conat, Espira-de-l'Agly, Eus, Felluns, Fenouillet, Fosse, Jujols, Lansac, Latour de France, Lesquerde, Le Barcarès, Le Vivier, Maury, Molitg-les-Bains, Montalba le Château, Mosset, Montner, Nohèdes, Opoul-Périllos, Oreilla, Pia, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-de-Conflent, Pézilla la Rivière, Planèzes, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Rabouillet, Rasiguères, Ria-Sirach, Rivesaltes, Salses-le-Château, St-Arnac, St-Estève, St-Hippolyte, St-Laurent-de-la-Salanque, Ste-Marie, St-Martin, St-Nazaire, St-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Tarterach, Tautavel, Torreilles, Trévillach, Trilla, Urbanya, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-la-Rivière, Vingrau, Vira.

Agent de contrôle

LACAILLE Sébastien - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 36

Section 660102

Section à compétence générale

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.8-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Bompas, Campôme, Casteil, Catllar, Clairà, Clara, Codalet, Conat, Corneilla de Conflent, Eus, Fillols, Fuilla, Le Barcarès, Los Masos, Molitg-les-Bains, Mosset, Nohèdes, Prades, Ria-Sirach, St-Laurent-de-la-Salanque, St-Hippolyte, Taurinya, Torreilles, Urbanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Responsable de l'Unité de contrôle : Isabelle BERDAGUER

Tél. 04 11 64 30 06

ddets-uc1@pyrenees-orientales.gouv.fr

Agent de contrôle

GUIRAUD Marie-Anne - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 33

Section 660103

Section à compétence générale et agricole

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.6-1.8-1.9-1.10-1.11) pour les communes suivantes :

Ansignan, Arboussols, Ayguatebia-Talau, Belestia, Campoussy, Canaveilles, Canet-en-Roussillon, Caramany, Cassagnes, Caudiès-de-Fenouillèdes, Estagel, Felluns, Fenouillet, Fosse, Jujols, Lansac, Latour de France, Lesquerde, Le Vivier, Maury, Montner, Olette, Oreilla, Pézilla-de-Conflent, Planèzes, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Rabouillet, Railleu, Rasiguères, Sansa, St-Arnac, Ste-Marie, St-Martin, St-Nazaire, St-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Tarerach, Tautavel, Trévilach, Trilla, Villelongue-de-la-Salanque, Vira.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Compétence sur les entreprises du secteur agricole du département pour les communes suivantes :

Ansignan, Arboussols, Ayguatebia-Talau, Baho, Baixas, Belestia, Bompas, Calce, Campôme, Campoussy, Canaveilles, Canet-en-Roussillon, Caramany, Cases-de-Pène, Cassagnes, Catllar, Caudiès-de-Fenouillèdes, Caudies de Conflent, Clair, Corneilla la Rivière, Conat, Espira-de-l'Agly, Estagel, Eus, Felluns, Fenouillet, Fosse, Jujols, Lansac, Latour de France, Lesquerde, Le Barcarès, Le Vivier, Maury, Molitg-les-Bains, Montalba le Château, Mosset, Montner, Nohèdes, Olette, Opoul-Périllos, Oreilla, Pia, Peyrestortes, Pézilla-de-Conflent, Pézilla la rivière, Planèzes, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Rabouillet, Railleu, Rasiguères, Ria-Sirach, Rivesaltes, Salses-le-Château, Sansa, St-Arnac, St-Estève, St-Hippolyte, St-Laurent-de-la-Salanque, Ste-Marie, St-Martin, St-Nazaire, St-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Tarerach, Tautavel, Torreilles, Trévilach, Trilla, Urbanya, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-la-Rivière, Vingrau, Vira.

Perpignan (voir tableau IRIS n°2/sections ci-dessous).

Compétence sur les entreprises conchyliques affiliées à la MSA du département.

Agent de contrôle

POULALION Sophie - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 33

Section 660104

Section à compétence générale

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.8-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Alenya, Baho, Baixas, Calce, Latour-Bas-Elne, Saleilles, St-Cyprien, St-Estève, Villeneuve-la-Rivière.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Agent de contrôle

MAGNOUAT Patrick - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 33

Section 660105

Section à compétence générale

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.8-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Canohès, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla-la-Rivière, Le Soler, Millas, Néfiach, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, St-Félic-d'Amont, St-Félic-d'Avall, Toulouges.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Agent de contrôle

SIMONET Laure - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 36

Section 660106

Section à compétence générale et mines et carrières

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.8-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Argelès sur mer, Bages, Baillestavy, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corneilla-del-Vercol, Elne, Espira-de-Conflent, Estoher, Finestret, Glorianes, Ille-sur-Têt, Joch, Marquixanes, Montalba-le-Château, Montescot, Ortaffa, Palau Del Vidre, Prunet-et-Belpuig, Rigarda, Rodès, Saint-André, Sorède, St-Michel-de-Llotes, Théza, Villeneuve-de-la-Raho, Valmanya, Vinça.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Compétence sur les mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs pour les communes suivantes :

Alenya, Amélie-les-Bains-Palalda, Ayguatebia-Talau, Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades, Argelès sur Mer, Arles-sur-Tech, Bages, Baillestavy, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls sur mer, Bolquère, Boule d'Amont, Bouleternère, Bourg-Madame, Brouilla, Cabestany, Caixas, Calmeilles, Camélas, Canet en Roussillon, Canohès, Casefabre, Casteil, Castelnou, Cerbère, Céret, Clara, Codalet, Collioure, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla de conflent, Corneilla-del-Vercol, Corsavy, Coustouges, Dorres, Egat, Enveitg, Escaro, Elne, Err, Espira-de-Conflent, Estoher, Estagel, Estavar, Eyne, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fontrabieuse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, Fourques, Glorianes, Ille-sur-Têt, Joch, Fuilla, L'Albère, La Bastide, La Cabanasse, La Llagonne, Les Angles, Lamanère, Laroque des albères, Latour-bas-Elne, Latour-de-Carol, Le Boulou, Le Perthus, Le Soler, Le Tech, Les Cluses, Llauro, Llo, Los Masos, Llupia, Mantet, Matemale, Montauriol, Maureillas-las-Illas, Marquixanes, Millas, Montbolo, Montescot, Mont-Louis, Montesquieu des Albères, Montferrer, Nahuja, Néfiach, Nyer, Olette, Oms, Ortaffa, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Palau Del Vidre, Passa, Planès, Pollestres, Ponteilla, Porta, Porté-Puymorens, Puyvalador, Réal, Port-vendres, Prades, Prats-de-Mollo, La Preste, Prunet-et-Belpuig, Puyvalador, Py, Railleu, Reynès, Rigarda, Rodès, Sahorre, Saillagouse, Saleilles, Sansa, Sauto, Saint-André, Ste-Colombe-de-la-Commanderie, St-Cyprien, St-Jean-Lasseille, St-Jean-Pla-de-Corts, St-Génis-Des-Fontaines, Ste-Léocadie, St-Marsal, St-Michel-de-Llotes, St-Pierre-dels-Forcats, St-Féliu-d'Amont, St-Féliu-d'Avall, St-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Serdinya, Sorède, Souanyas, Taillet, Targassonne, Taulis, Taurinya, Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Théza, Thuès-entre-Valls, Toulouges, Ur, Valcebollère, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Villelongue Dels Monts, Villeneuve-de-la-Raho, Vinça, Vivès.

Agents de contrôle

RIBAUT Philippe - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 34

Section 660107

Section à compétence générale

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.8-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Calmeilles, Céret, Corsavy, La Bastide, L'Albère, Laroque des Albères, Le Boulou, Le Perthus, Les Cluses, Maureillas-las-Illas, Montbolo, Montesquieu des Albères, Montferrer, Oms, Reynès, St-Jean-Pla-de-Corts, St-Génis-Des-Fontaines, St-Marsal, Taillet, Taulis, Villelongue Dels Monts, Vivès.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Agent de contrôle

BOZZANO Murielle - Inspectrice du travail - 04 11 64 30 35

Section 660108

Section à compétence générale et agricole

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activité (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.9-1.10-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Caixas, Camélas, Castelnou, Coustouges, Escaro, Fourques, Lamanère, Le Tech, Llauro, Llupia, Mantet, Montauriol, Nyer, Passa, Ponteilla, Prats-de-Mollo, La Preste, Py, Sahorre, Ste-Colombe-de-la-Commanderie, St-Jean-Lasseille, St-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Serdinya, Souanyas, Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Thuès-entre-Valls.

Compétence sur les entreprises du secteur agricole du département pour les communes suivantes :

Angoustrine -Villeneuve-des-Escalades, Alenya, Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès sur Mer, Arles-sur-Tech, Bages, Baillestavy, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls sur Mer, Boule d'Amont, Bouleternère, Bolquère, Bourg-Madame, Brouilla, Cabestany, Caixas, Calmeilles, Camélas, Canohès, Casefabre, Casteil, Castelnou, Cerbère, Céret, Clara, Codalet, Collioure, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla de Conflent, Corneilla-del-Vercol, Corsavy, Coustouges, Dorres, Escaro, Egat, Elne, Enveigt, Err, Espira-de-Conflent, Estavar, Estoher, Eyne, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fontrabieuse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, Fourques, Glorianes, Ille-sur-Têt, Joch, Fuilla, L'Albère, La Bastide, La Cabanasse, La Llagonne, Lamanère, Laroque des Albères, Latour-Bas-Elne, Latour-de-Carol, Le Boulou, Le Perthus, Le Soler, Le Tech, Les Angles, Les Cluses, Llauro, Llo, Los Masos, Llupia, Mantet, Maureillas-las-Illas, Marquixanes, Matemale, Millas, Montbolo, Montescot, Mont-Louis, Montesquieu des Albères, Montferrer, Montauriol, Nahuja, Néfiach, Nyer, Oms, Ortaffa, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Palau Del Vidre, Passa, Planès, Pollestres, Ponteilla, Port-vendres, Porta, Porté-Puymorens, Prades, Prats-de-Mollo, La Preste, Prunet-et-Belpuig, Py, Réal, Reynès, Rigarda, Rodès, Sahorre, Saillagouse, Saleilles, Sauto, Saint-André, Ste-Colombe-de-la-Commanderie, St-Cyprien, St-Jean-Lasseille, St-Jean-Pla-de-Corts, St-Génis-Des-Fontaines, Ste-Léocadie, St-Marsal, St-Michel-de-Llotes, St-Pierre-dels-Forcats, St-Féliu-d'Amont, St-Féliu-d'Avall, St-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Serdinya, Sorède, Souanyas, Tillet, Targassonne, Taulis, Taurinya, Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Théza, Thuès-entre-Valls, Toulouges, Ur, Valcebollère, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Villelongue Dels Monts, Villeneuve-de-la-Raho, Vinça, Vivès.

Perpignan (voir tableau IRIS n°2/sections ci-dessous).

Agent de contrôle

CASTANIER Alain - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 34

Section 660109

Section à compétence médico-sociale et transports

Compétence sur les entreprises du secteur médico-social pour les communes suivantes :

Les Angles, Angoustrine-Villeneuve-des-Esclades, Ansignan, Arboussols, Ayguatèbia-Talau, Baho, Baixas, Le Barcarès, Bélesta, Bolquère, Bompas, Bourg-Madame, La Cabanasse, Calce, Campôme, Canaveilles, Canet-en-Roussillon, Caramany, Cases-de-Pène, Cassagnes, Catlar, Caudiès-de-Conflent, Caudiès-de-Fenouillèdes, Clairà, Corneilla-la-rivière, Dorres, Egat, Enveitg, Err, Espira-de-l'Agly, Estagel, Estavar, Eus, Eyne, Feilluns, Fenouillet, Fontpédrouse, Fontrabiouse, Formiguères, Fosse, Latour-de-Carol, Latour-de-France, Lesquerde, La Llagonne, Llo, Matemale, Maury, Moltig-les-Bains, Montalba-le-Château, Mont-Louis, Montner, Mosset, Nohedès, Font-Romeu-Odeillo-Via, Olette, Opoul-Périllos, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pia, Planèzes, Porta, Porté-Puymorens, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Puyvalador, Rabouillet, Rasiguères, Réal, Ria-Sirach, Rivesaltes, Saillagouse, Saint-Arnac, Saint-Estève, Saint-Hyppolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Léocadie, Sainte-Marie-la-Mer, Sainte-Martin-de-Fenouillet, Saint-Nazaire, Saint-Paul-de-Fenouillet, Saint-Pierre-dels-Forcats, Salses-le-château, Sournia, Tarterach, Targasonne, Tautavel, Thuès-entre-Valls, Torreilles, Trévilach, Ur, Valcebollère, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-la-Rivière, Vingrau, Vira, Le Vivier.

Perpignan (voir tableau IRIS n°3 /sections ci-dessous).

Compétence sur les entreprises du secteur des transports (à l'exclusion du code NAF 4139C) pour les communes suivantes :

Les Angles, Angoustrine-Villeneuve-des-Esclades, Ansignan, Arboussols, Ayguatèbia-Talau, Baho, Baixas, Le Barcarès, Bélesta, Bolquère, Bompas, Bourg-Madame, La Cabanasse, Calce, Campôme, Canaveilles, Canet-en-Roussillon, Caramany, Cases-de-Pène, Cassagnes, Catlar, Caudiès-de-Conflent, Caudiès-de-Fenouillèdes, Clairà, Corneilla-la-Rivière, Dorres, Egat, Enveitg, Err, Espira-de-l'Agly, Estagel, Estavar, Eus, Eyne, Feilluns, Fenouillet, Fontpédrouse, Fontrabiouse, Formiguères, Fosse, Latour-de-Carol, Latour-de-France, Lesquerde, La Llagonne, Llo, Matemale, Maury, Moltig-les-Bains, Montalba-le-Château, Mont-Louis, Montner, Mosset, Nohedès, Font-Romeu-Odeillo-Via, Olette, Opoul-Périllos, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pia, Planèzes, Porta, Porté-Puymorens, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Puyvalador, Rabouillet, Rasiguères, Réal, Ria-Sirach, Rivesaltes, Saillagouse, Saint-Arnac, Saint-Estève, Saint-Hyppolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Léocadie, Sainte-Marie-la-Mer, Sainte-Martin-de-Fenouillet, Saint-Nazaire, Saint-Paul-de-Fenouillet, Saint-Pierre-dels-Forcats, Salses-le-château, Sournia, Tarterach, Targasonne, Tautavel, Thuès-entre-Valls, Torreilles, Trévilach, Ur, Valcebollère, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-la-Rivière, Vingrau, Vira, Le Vivier.

Perpignan (voir tableau IRIS n°4 /sections ci-dessous).

Compétence sur les chantiers de création et rénovation des établissements relevant du secteur médico-social sur le territoire géographique de la section.

Agent de contrôle

PEREZ Michel - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 34

Section 660110

Section à compétence générale et spécifiques (maritime, ferroviaire, entreprises en réseaux)

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activité (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.8-1.9-1.11-1.12) pour les communes suivantes :

Banyuls sur Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Compétence sur les entreprises employant des salariés enregistrés à l'ENIM (y compris les conchyliculteurs) des départements de l'Aude (les conchyliculteurs MSA sont suivis par la section agricole géographiquement compétente de ce département) et des Pyrénées Orientales (les conchyliculteurs MSA sont suivies par la section agricole 1.3), et pour le contrôle des salariés embarqués à bord des navires navigants ou amarrés dans les eaux des communes littorales de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Compétence de droit commun pour toutes les entreprises de manutention portuaire des départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Compétence dans le département des Pyrénées-Orientales pour :

- l'ensemble des entreprises ferroviaires (voyageurs et fret)
- les activités des entreprises et des sous-traitants intervenant sur les sites et les chantiers des entreprises ferroviaires du département.

Compétence dans le département des Pyrénées-Orientales pour les implantations de La Poste, EDF, ENEDIS (ex ERDF), RTE, ENGIE (ex GDF-SUEZ), GRT Gaz et GRDF.

Compétence sur les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés et les sites de géothermie du département pour les communes suivantes :

Angoustrine -Villeneuve-des-Escalades, Ansignan, Arboussols, Ayguatebia-Talau, Baho, Baixas, Belesta

Bompas, Bolquère, Calce, Campôme, Campoussy, Canaveilles, Canet-en-Roussillon, Caramany,

Cases-de-Pène, Cassagnes, Catllar, Caudiès-de-Fenouillèdes, Caudies de Conflent, Clairà, Corneilla la Rivière, Conat, Dorres, Egat, Enveitg, Espira-de-l'Agly, Estagel, Estavar, Eus, Felluns, Fenouillet, Fontrabieuse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, Fosse, Jujols, Lansac, Latour de France, La Llagonne, Latour-de-Carol, Les Angles, Lesquerde, Le Barcarès, Le Vivier, Maury, Matemale, Molitg-les-Bains, Montalba le Château, Mosset, Montner, Nohèdes, Olette, Opoul-Périllos, Oreilla, Perpignan, Pia, Peyrestortes, Pézilla-de-Conflent, Pézilla la rivière, Planèzes, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Porta, Porté-Puymorens, Puyvalador, Réal, Rabouillet, Railleu, Rasiguères, Ria-Sirach, Rivesaltes, Salses-le-Château, Sansa, St-Arnac, St-Estève, St-Hippolyte, St-Laurent-de-la-Salanque, Ste-Marie, St-Martin, St-Nazaire, St-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Tarerach, Targassonne, Tautavel, Torreilles, Trévilach, Trilla, Ur, Urbanya, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-la-Rivière, Vingrau, Vira.

Agent de contrôle

IBARZ Nicolas - Inspecteur du travail - 04 11 64 30 33

Section 660111

Section à compétence générale et transports

Compétence de droit commun sur tous secteurs d'activités (sauf activités particulières relevant de la compétence des sections 1.1-1.3-1.6-1.8-1.9-1.10-1.12) sur les communes suivantes :

Angoustrine -Villeneuve-des-Escalades, Bolquère, Bourg-Madame, Caudiès-de-Conflent, Dorres, Egat, Enveitg, Err, Estavar, Eyne, Fontpédrouse, Fontrabieuse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, La Cabanasse, La Llagonne, Latour-de-Carol, Les Angles, Llo, Matemale, Mont-Louis, Nahuja, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Planès, Porta, Porté, Puymorens, Puyvalador, Réal, Saillagouse, Ste-Léocadie

Sauto, St-Pierre-dels-Forcats, Targassonne, Ur, Valcebollère.

Perpignan (voir tableau IRIS n°1 /sections ci-dessous).

Compétence sur les entreprises du secteur des transports (code NAF 4139C) sur les communes suivantes :

Angoustrine -Villeneuve-des-Escalades, Bolquère, Bourg-Madame, Caudiès-de-Conflent, Dorres, Egat, Enveitg, Err, Estavar, Eyne, Fontpédrouse, Fontrabieuse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, La Cabanasse, La Llagonne, Latour-de-Carol, Les Angles, Llo, Matemale, Mont-Louis, Nahuja, Osséja, Palau-de-Cerdagne, Planès, Porta, Porté, Puymorens, Puyvalador, Réal, Saillagouse, Ste-Léocadie,

Sauto, St-Pierre-dels-Forcats, Targassonne, Ur, Valcebollère.

Compétence sur les entreprises du secteur des transports sur les communes suivantes :

Perpignan (voir tableau IRIS n°4 /sections ci-dessous).

Compétence sur les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés et les sites de géothermie du département pour les communes suivantes :

Alenya, Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès sur mer, Arles-sur-Tech, Bages, Baillestavy, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls sur Mer, Boule d'Amont, Bouleternère, Bourg-Madame, Brouilla, Cabestany, Caixas, Calmeilles, Camélas, Canohès, Casefabre, Casteil, Castelnou, Cerbère, Céret, Clara, Codalet, Collioure, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla de Conflent, Corneilla-del-Vercol, Corsavy, Coustouges, Escaro, Elne, Err, Espira-de-Conflent, Estoher, Eyne, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fourques, Glorianes, Ille-sur-Têt, Joch, Fuilla, L'Albère, La Bastide, La Cabanasse, Lamanère, Laroque des Albères, Latour-Bas-Elne, Le Boulou, Le Perthus, Le Soler, Le Tech, Les Cluses, Llauro, Llo, Los Masos, Llupia, Mantet, Montauriol, Maureillas-las-Illas, Marquixanes, Millas, Montbolo, Montescot, Mont-Louis, Montesquieu des Albères, Montferrer, Nahuja, Néfiach, Nyer, Oms, Ortaffa, Osséja,

Palau-de-Cerdagne, Palau Del Vidre, Passa, Planès, Pollestres, Ponteilla, Port-Vendres, Prades, Prats-de-Mollo, La Preste, Prunet-et-Belpuig, Py, Reynès, Rigarda, Rodès, Sahorre, Saillagouse, Saleilles, Sauto, Saint-André, Ste-Colombe-de-la-Commanderie, St-Cyprien, St-Jean-Lasseille, St-Jean-Pla-de-Corts, St-Génis Des Fontaines, Ste-Léocadie, St-Marsal, St-Michel-de-Llotes, St-Pierre-dels-Forcats,

St-Féliu-d'Amont, St-Féliu-d'Avall, St-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Serdinya, Sorède, Souanyas, Taillet, Taulis, Taurinya, Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Théza, Thuès-entre-Valls, Toulouges, Valcebollère, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Villelongue Dels Monts, Villeneuve-de-la-Raho, Vinça, Vivès.

Agent de contrôle

NNI - 04 11 64 30 33

Section 660112

Section à compétence médico-sociale et transports

Compétence sur les entreprises du secteur médico-social pour les communes suivantes :

Alenya, Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès sur Mer, Arles-sur-Tech, Bages, Baillestavy, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls sur Mer, Boule d'Amont, Bouleternère, Brouilla, Cabestany, Caixas, Camélas, Canohès, Casefabre, Casteil, Castelnou, Cerbère, Céret, Clara, Codalet, Collioure, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla de Conflent, Corneilla-del-Vercol, Corsavy, Coustouges, Elne, Escaro, Espira-de-Conflent, Estoher, Fillols, Finestret, Fourques, Fuilla, Ille-sur-Têt, Joch, L'Albère, La Bastide, Lamanère, Laroque des albères, Latour-Bas-Elne, Llauro, Le Boulou, Le Perthus, Le Soler, Le Tech, Llo, Los Masos, Llupia, Mantet, Marquixanes, Maureillas-las-Illas, Millas, Montauriol, Montbolo, Montescot, Montesquieu des Albères, Montferrer, Nahuja, Néfiach, Nyer, Oms, Ortaffa, Palau Del Vidre, Passa, Planès, Pollestres, Ponteilla, Port-Vendres, Prades, Prats-de-Mollo, La Preste, Prunet-et-Belpuig, Reynès, Rigarda, Rodès, Sahorre, Saleilles, Sauto, Saint-André, Ste-Colombe-de-la-Commanderie, St-Cyprien, St-Jean-Lasseille, St-Jean-Pla-de-Corts, St-Génis Des Fontaines, St-Marsal, St-Michel-de-Llotes, St-Pierre-dels-Forcats, St-Félic-d'Amont, St-Félic-d'Avall, St-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Serdinya, Sorède, Souanyas, Taillet, Taulis, Taurinya, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Théza, Toulouges, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Villelongue Dels Monts, Villeneuve-de-la-Raho, Vinça, Vivès.

Perpignan (voir tableau IRIS n°3 /sections ci-dessous).

Compétence sur les entreprises du secteur des transports pour les communes suivantes :

Alenya, Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès sur Mer, Arles-sur-Tech, Bages, Baillestavy, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls sur Mer, Boule d'Amont, Bouleternère, Brouilla, Cabestany, Caixas, Camélas, Canohès, Casefabre, Casteil, Castelnou, Cerbère, Céret, Clara, Codalet, Collioure, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Corneilla de Conflent, Corneilla-del-Vercol, Corsavy, Coustouges, Elne, Escaro, Espira-de-Conflent, Estoher, Fillols, Finestret, Fourques, Fuilla, Ille-sur-Têt, Joch, L'Albère, La Bastide, Lamanère, Laroque des Albères, Latour-bas-Elne, Llauro, Le Boulou, Le Perthus, Le Soler, Le Tech, Llo, Los Masos, Llupia, Mantet, Marquixanes, Maureillas-las-Illas, Millas, Montauriol, Montbolo, Montescot, Montesquieu des Albères, Montferrer, Nahuja, Néfiach, Nyer, Oms, Ortaffa, Palau Del Vidre, Passa, Planès, Pollestres, Ponteilla, Port-vendres, Prades, Prats-de-Mollo, La Preste, Prunet-et-Belpuig, Reynès, Rigarda, Rodès, Sahorre, Saleilles, Sauto, Saint-André, Ste-Colombe-de-la-Commanderie, St-Cyprien, St-Jean-Lasseille, St-Jean-Pla-de-Corts, St-Génis Des Fontaines, St-Marsal, St-Michel-de-Llotes, St-Pierre-dels-Forcats, St-Félic-d'Amont, St-Félic-d'Avall, St-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Serdinya, Sorède, Souanyas, Taillet, Taulis, Taurinya, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Théza, Toulouges, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche-de-Conflent, Villelongue Dels Monts, Villeneuve-de-la-Raho, Vinça, Vivès.

Perpignan (voir tableau IRIS n°4 /sections ci-dessous).

Compétence sur les chantiers de création et rénovation des établissements relevant du secteur médico-social sur le territoire géographique de la section.

Tableau IRIS n°1- Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR GÉNÉRALISTE :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.1	101	La Réal
	102	Saint-Jacques
	103	Saint-Jean
	104	Saint-Matthieu
	105	Les remparts
	201	Les platanes 1
	202	Les platanes 2
	701	Kennedy
	801	Champs de Mars
	1401	Haut Vernet 1 (avenue Maurice BELLONTE côté Est)
1.2	601	La lunette
	1001	Saint-Gauderique
	1901	Moulin à vent 1
	1902	Moulin à vent 2
	1903	Moulin à vent 3
	1303	Haut Vernet 3
1.3	1401	Haut Vernet 1 (zone POLYGONE)
	1403	Haut Vernet 3
1.4	2118	Cabestany
	901	Las Cobas 1
	902	Las Cobas 2
	1101	Clos Banet
	1202	Route de canet
	1203	Mas Vermeil
	1401	Haut Vernet (avenue Maurice BELLONTE coté Ouest)
1.5	504	Saint Martin 4
	1801	Université
	2001	Orles Catalunya
	1404	Haut Vernet 4
	1405	Haut Vernet 5
	1406	Haut Vernet 6
1.6	401	Gare 1
	402	Gare 2
	501	Saint Martin 1
	502	Saint Martin 2
	503	Saint Martin 3
	1601	Saint Assiscle 1
	1602	Saint Assiscle 2
	1603	Saint Assiscle 3

Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS entre les 9 sections suivantes :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.7	1301	Bas Vernet 1
	1302	Bas Vernet 2
	1402	Haut Vernet 2
	1501	Bas Vernet ouest 1
	1502	Bas Vernet ouest 2
	1503	Bas Vernet ouest 3
	1504	Bas Vernet ouest 4
	1701	Mailloles
1.10	2101	Porte d’Espagne
1.11	301	Clemenceau
	2201	Saint Charles

Tableau IRIS n°2 - Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR AGRICOLE :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.3	1301	Bas Vernet Est 1
	1302	Bas Vernet Est 2
	1303	Bas Vernet Est 3
	1401	Haut Vernet 1
	1402	Haut Vernet 2
	1403	Haut Vernet 3
	1404	Haut Vernet 4
	1405	Haut Vernet 5
	1406	Haut Vernet 6
	1501	Bas Vernet Est 1
	1502	Bas Vernet Est 2
	1503	Bas Vernet Est 3
	1504	Bas Vernet Est 4
1.8	101	La Réal
	102	Saint-Jacques
	103	Saint-Jean
	104	Saint-Matthieu
	105	Les Remparts
	201	Les Platanes 1
	202	Les Platanes 2
	301	Clémenceau
	401	Gare 1
	402	Gare 2
	501	Saint-Martin 1
	502	Saint-Martin 2
	503	Saint-Martin 3
	504	Saint-Martin 4
	601	La Lunette
	701	Kennedy
	801	Champs de Mars
	901	Las Cobas 1
	902	Las Cobas 2
	1001	Saint Gaudérique
	1101	Clos Banet
	1202	Route de Canet
	1203	Mas Vermeil
	1601	Saint Assiscle 1
	1602	Saint Assiscle 2
	1603	Saint Assiscle 3

Tableau IRIS n°2 - Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR AGRICOLE :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.8	1701	Mailloles
	1801	Université
	1901	Moulin à Vent 1
	1902	Moulin à Vent 2
	1903	Moulin à Vent 3
	2001	Orles Catalunya
	2101	Porte d’Espagne
	2118	Cabestany
	2201	Saint-Charles

Tableau IRIS n°3 - Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR MÉDICOSOCIAL :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.9	301	Clémenceau
	401	Gare 1
	402	Gare 2
	1301	Bas Vernet Est 1
	1302	Bas Vernet Est 2
	1303	Bas Vernet Est 3
	1401	Haut Vernet 1
	1402	Haut Vernet 2
	1403	Haut Vernet 3
	1404	Haut Vernet 4
	1405	Haut Vernet 5
	1406	Haut Vernet 6
	1501	Bas Vernet Ouest 1
	1502	Bas Vernet Ouest 2
	1503	Bas Vernet Ouest 3
	1504	Bas Vernet Ouest 4
	1601	Saint Assiscle 1
	1602	Saint Assiscle 2
	1603	Saint Assiscle 3
	1701	Mailloles
	2201	Saint-Charles
1.12	101	La Réal
	102	Saint-Jacques
	103	Saint-Jean
	104	Saint-Matthieu
	105	Les Remparts
	201	Les Platanes 1

Tableau IRIS n°3 - Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR MÉDICOSOCIAL :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.12	202	Les Platanes 2
	501	Saint Martin 1
	502	Saint Martin 2
	503	Saint Martin 3
	504	Saint Martin 4
	601	La Lunette
	701	Kennedy
	801	Champs de Mars
	901	Las Cobas 1
	902	Las Cobas 2
	1001	Saint Gaudérique
	1101	Clos Banet
	1202	Route de Canet
	1203	Mas Vermeil
	1801	université
	2001	Orles Catalunya
	1901	Moulin à Vent 1
	1902	Moulin à Vent 2
	1903	Moulin à Vent 3
	2101	Porte d'Espagne
	2118	Cabestany

Tableau IRIS n°4 - Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR TRANSPORTS :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.9	301	Clémenceau
	401	Gare 1
	402	Gare 2
	1301	Bas Vernet Est 1
	1302	Bas Vernet Est 2
	1303	Bas Vernet Est 3
	1401	Haut Vernet 1
	1402	Haut Vernet 2
	1403	Haut Vernet 3
	1404	Haut Vernet 4
	1405	Haut Vernet 5
	1406	Haut Vernet 6
	1501	Bas Vernet Ouest 1

Tableau IRIS n°4 - Découpage de la ville de Perpignan en quartiers et codes IRIS SECTEUR TRANSPORTS :

SECTION	IRIS	QUARTIERS
1.9	1502	Bas Vernet ouest 2
	1503	Bas Vernet ouest 3
	1504	Bas Vernet ouest 4
	1601	Saint Assiscle 1
	1602	Saint Assiscle 2
	1603	Saint Assiscle 3
	1701	Mailloles
1.11	2201	Saint Charles
1.12	101	La Réal
	102	Saint Jacques
	103	Saint Jean
	104	Saint Matthieu
	105	Les Remparts
	201	Les Platanes 1
	202	Les Platanes 2
	501	Saint Martin 1
	502	Saint Martin 2
	503	Saint Martin 3
	504	Saint Martin 4
	601	La lunette
	701	Kennedy
	801	Champ de Mars
	901	Las Cobas 1
	902	Las Cobas 2
	1001	Saint Gaudérique
	1101	Clos Banet
	1202	Route de Canet
	1203	Mas Vermeil
	1801	Université
	2001	Orles Catalunya
	1901	Moulin à vent 1
	1902	Moulin à vent 2
	1903	Moulin à vent 3
	2101	Porte d'Espagne
	2118	Cabestany

DDETS Pyrénées-Orientales

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

76, Bd Aristide Briand - 66026 PERPIGNAN Cedex

Tél : 04 11 64 39 00

ddets-direction@pyrenees-orientales.gouv.fr

Web : <http://occitanie.dreets.gouv.fr>